

INFORMATIONS CONCERNANT LE STAGE JUNIOR DE LA SOCIETE CANINE GENEVE



Date : Du 29 JUIN AU 3 JUILLET 2025 de 8h45 à 16h30

Lieu : A la Société Canine Genève sise chemin de Châtillon 17 – 1233 Bernex

Tarif : CHF 250.- pour les non-membres et CHF 200.- pour les membres du club*

Participant-e : âgé de 8 à 18 ans

Equipement participant-e :

- Des vêtements non dommages
- Des vêtements de rechange
- Des vêtements de pluie en cas de mauvais temps
- Une casquette et de la crème solaire
- Un produit anti-tique et anti-moustique
- Un maillot de bain et linge de bain

Chien :

- Le chien doit être en bonne santé, dûment vacciné contre la rage, les maladies et la toux du chenil. Le carnet de vaccination devra obligatoirement être présenté le 1^{er} jour de stage.
- Le chien doit être âgé d'au minimum 6 mois.
- Les chiennes portantes et en chaleur ne sont pas acceptées.
- Le chien doit être bien socialisé et avoir un comportement calme vis-à-vis des congénères.
- Le chien doit être bien socialisé et avoir un comportement calme vis-à-vis des adultes et des enfants.
- Le chien doit pouvoir être maîtrisé par l'enfant.

Equipement chien :

- Un collier ou un harnais autorisé et adapté au chien
- Une laisse standard soit trois points, maximum 200 cm
- Des récompenses appétissantes (type cervelas, tube de parfait, knacki)

Repas :

Les goûters du matin ainsi que de l'après-midi seront offerts par la Société Canine Genève. Les repas de midi se déroulent sous forme de pique-nique qui doivent être apportés par l'enfant.

Programme du stage :

Durant le stage de nombreuses et diverses activités canines seront proposées. De plus, des jeux, animations, promenades, bricolages et concours seront organisés durant la semaine de stage.

Assurance :

La Société Canine Genève est assurée auprès d'un assureur privé. Toutefois, nous rappelons que les parents des enfants qui nous sont confiés sont responsables des dégâts matériels ou autres causés par leur enfant ou leur chien qui, de ce fait doivent être pris en charge par leur propre assurance. Il en va de même pour les problèmes de santé ou les accidents.

Divers :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un enfant ou un chien du stage s'ils estiment que leur comportement affecte la sécurité ou l'ambiance.



*non remboursable sauf en cas de maladie ou accident de l'enfant ou du chien (justificatif à fournir)